hone21 10

UR & GAZ

NOIST sions ROUBAIX

ELES DE BAINS ES ET ANDOISES BION D'OR PARIS 1900 Bla vitrim. 55578

sans deuleur pag te de la deuleur, us cariées.

ERS eciae de Paris moderne, Bridge, resserts. — Priz 567.0

Journal de Roubaix

SAMEDI 18 JUIN 1904

TARIF D'ABONNEMENTS

goubate Fourcomp, le Nord et les Départements du l'action de la Company de la Company

Cantimes

BUREAUX ET REDACTION : ROUBAIX: 71, Grande-Rue : TOURCOING: 5, rue Carnot **ÉDITION DU MATIN**

Centimez

ABONNEMENTS & ANNONCES

SIX PAGES: 5 centimes

APRÈS LES CONGRÉGATIONS, LES MAGISTRATS

Il n'est point douteux que le projet de réor-ganisation de la magiatrature dont M. le Gardo des Sceaux est l'auteur et que connaissent déjà nos lecteurs, est le fruit d'une laboriouse campagae entreprise par la presse majornique contre les magistrats indépendants. Et pourquoi † Par-ce que, pour l'honneur de la magistrature, beau-coup de juges ont rendu avec dignité et œurage des arrêts et non des services », alors qu'on le sollicitait d'exécuter sans phrases les congréga

sollicitait d'executer sans parases les congrega-nistes et de les déponiller de lours biens. Et cependant, la magistrature avait été déjà épurés en 1883 après l'application des Décrets de 1889 ! Et. depuis, avec quel soin on choiss-sait les nouveaux magistrats !

Bast les nouveaux magistrats!

Mans, solon un mot curieux de M. Grévy, « on a bour verser du bon vin dans co tonneau-là, le xin v devient tout de suite du vinaigre. » Qu'est-à-dire, sinon que bon nombre de, magistrats les plus tries sur le volet de la Loge, deviennent asoz rapidement, au contact des autres, des ma gistrats tout court, ni radicaux, ni monarchistes, ni soxalistes, ni catholiques, ni libres-penseurs, — des juges laissant leurs passions politiques au vestiairo quand ils revêtent la robe noire ou

Notre distingué confrère, M. Louis Teste, dans une de ses correspondances au l'atriote, de Bru xelles, dit excellemment à ce sujet :

xelles, dit excellenment à ce sujet:

Les homnes ont une heureuse propension maturelle à rempsier convenablement leur office, éet-à-dure lorsqu'ils sous magnétrais, à juger en toute indépendance et en focate justice, ne fut-ce que pour meriter la consideration publique. Nous avons éte agresblement simpris de voir besnieup de tribunhaux juger, dans les affaires des congrégations, comme aumient fait leurs prédévesseurs, dent. M. Crévy avait vidé tout le vinagre d'autant plus agresblement que nous commissons surtout, parce qu'ils en montrent, les magistrates debitrailles, fourtisans, écclaires, prévanticaleurs, genorantes, tantis que les magistrates devants, ninépendants, honnètes se tiennent tranquilloment à leur place.

Ect, la magistrature ne vaut pas à beaucoup près ce qu'elle valuit avant 1885, mais elle vaut beaucoup meux que 1883. Il hu a faibl beaucoup d'insmisérée à beaucoup neux que ne 1883. Il hu a faibl beaucoup d'insmisérée à beaucoup neux que ne les ne leur a pas toujours rendu justice, missi c'el sa leur a souvent rendue, et sans pouvoir se foire illusion our les ouites de son indépendance.

Une nouvelle épuratium, — on sait oc que qu'elle s'ait pour les con-

Une nouvelle épuration, — on exit ce que ça signifie, — une épuration plus complète encore que la première, était donc nécessaire. De plus, les juges ayant une fâcheuse tendance à croître en sagesse, en intégrité et en impartialité. Il faut que nos jacobins aient sans case le moyen de Jour rappoler leur sujétion et de les tylfr en

des magistrats à la disposition d'une Coumnission d'inquisiteurs, composée moitié de conseinters à la Cour de cassation et moitié de fonctionnaires de la chancellerie. Co Comité d'essence gouverne-mentale pourra, à son gré, pronauer les magis-trats indocties de Lille à Marseille et de Bayon-

C'est en fait l'abolition hypocrite de l'inamovi-

La nouvelle loi a aussi pour but d'exclure des tribunaux les magistrats de la régien de ces tribunaux, parce que rien ne rend un magistrat indépendant comme d'avoir ess origines et ses propriété dans la régien de son tribunal. Voulant y vives toujours, il n'a pas d'ambition et la considération dont il a besoin pour y vivre toujours, l'oblige à remplir scrupuleusement ses fonctions. Au oméraire, un magistrat « déraciné » ne désire ous son avancement et est prie aux cantus

Le projet met donc absolument la magistraturo des la mun du gouvernement et empechera que le vin « change en vinaigre », emerre une fois...

Tour plus de précautions, les tribunaux correctionels soront composés de trois juges, dent le récadent seul ne pourra être déplacé par décret le aux avis des grands inquisiteurs, mais dont si deux autres, le juge assesseur et le juge de la des curront être revoqués pur ment et simplement par décret, sans motifs, ce p ne un sous-fite, un commansaire de police ou un sergent e ville. Le gouvernement di possera donc de la acquirité des juges des trabunaux correctionnels uns juit pourra leur être leur pain s'ils ne jugest pas à sa fintaisie.

Londusion » le projet Vallé est une des consécueux prévues, fataies de l'application haie, concessis prévues, fataies de l'application haie, ce-

prévues, farares de l'application hair, e-loi de 1901 et une des formes res plus 4 de la persécution jacobine maugurée ministère Confres. Le résultat en sera crition d'une des dernières garanties qui à à la liberté et au bon droit des citoyens.

existrant describines exter to manufacture les jugos assis.

Nous espérons quo la Chambre, si aveugléo qu'elle soit, fera à ce projet de M. Vallé le sort qu'a eu son fameux tarif des frais de procédure. Qu'en réduise le nombre des magistrats inuti-les et qu'en paie les juges suppléants, soit. Mais-pur pudeur et pour la tranquillité du pays, con-sorvons à ceux qui doivent rendre la justice l'in-dire advance et la receipt. dep ndance et le prestige nécessaires à leurs fonc tions, ces fonctions que tous les pays civilisés cherchent à soustraire au pouveir administratif et à entourer de garanties inviolables aux plus puissants. — F. G.

COMMERCE DE RUBANS

Paris, jeudi, 16 juin 1904.
Il y a un an, à pareille époque, M. Engène Motte, prissant la présidence de l'a Union du Commerce et de l'Indistrie pour la défense sociale, dissit; a Nous sommes des industriels et des commerçants authentéques. Nous n'avons rien de commun avec ces simili-industriels ou ces commerçants en co; qui se sont constitué la claque du ministèse et qui, cu fait de commerce, se livrent surtout au commerce des rubans.

Cette allusion au fameux Comité Mascuraud, pa-rut alors à beaucoup n'être qu'une boutade spiri-uelle. Voilà qu'aujourd'hui les évéuements se char-gent de démontrer, qu'ello est simplement l'expres-sion de la vérité.

Ce Comité est, dit-on, le bâilleur de fonds de

Ce Comité est, dit-on, le bâilleur de fonds de la «défense républicaine». Or, depuis longtemps, on se posait la question: D'où vient l'argent?—«Du commerce des rubans», a affirmé aujourd'hui du haut de la trihune M. Georges Berry.

A en croire le député de la Seine, M. Mascuraud aurait, de complicité avec le gouvernement, organise la vente des décorations. l'as un industriel, pas un commerçant qui fit décoré sans le visa du tout puissant Mascuraud.

M. Georges Berry a formulé une accusation nette et précise. La Commission a le devoir de s'en emparer et de diriger de ce côté son enquête.

Mais, pour que cette vérité apparaisse éclatante à tous les yeux, il faut que la Commission d'enquête déjoue le plan du gouvernement et évite les traquenards que le Ministère ne manquera pas de lui tendre.

Le gouvernement, ce n'est pas douteux, va égaer les commissaires sur une série de fausses pistes
le façon à lea décourager. Lorqu'ils auront fait
plusieurs «chou blanc», fatignés, ils s'écrieront:
«Il n'y a rien !»

M. Combes pourra respiter, et le régime jacobin
fera peser sur le pays, plus lourde que jamais, son
aleuse tyrannie.

Donc, que la Commission prenne garde de s'agiter dans le vide et qu'elle se défie des indications
trop aisément données pour être sérieuses.

Le pays veut savoir s'il est vrai que, pour combattro ses adversaires républicains progressistes et

attre ses adversaires républicains progressistes el ibéraux, le Bloc jacobin trafiquait de la Légion

INFORMATIONS Un attentat contre le Gouverneur général de Finlande

St-Pétershourg, 16 juin, 11 heures matin. — Le général Bobrikoff, couverrour genéral de Finlande, entrait au virsat, à Halsingfers, lorque un attentait a été commo course lui. Le fils du cérateur Schaumann lui a faire deux coups de partolet, l'un a fait airre bisseure grave à l'estonat; l'autre a attent le général au con. Celèse deuxième l'esture est legère. L'agresseur d'ent reniclés immédiatement.

La suppression de l'enseignement congréganiste

Le départ des Sours infirmières des Invalides

Le départ des Sours infirmières des lavalides

C'est hier que les Sours infirmières des Invalides ont
di quotter le viel holo mittaire où, donis de longues
aimes, c'hes soignaicant les matasies.

Plusieurs d'entre elles, notamment les Sceurs SainteMarguerite et Sainte Germaine comptaient. 22 années de
service la Sour Sainte-Lhérises était à l'hôtel depuis 29
ans, la Sour Sainte-Chièrise était à l'hôtel depuis 29
ans, la Sour Sainte-Chièrise était à l'hôtel depuis 29
ans, la Sour Sainte-Chièrise était à l'hôtel depuis 29
ans, la Sour Sainte-Chièrise était à l'hôtel depuis 29
ans, la Sour Sainte-Chièrise était à l'hôtel depuis 29
ans, la Sour Sainte-Chièrise était à l'au de quatre-vingtsix ans, coignait les invalides depuis ou ans, Aussi,
ed-te avec un grand servenent de courr qu'elles ont
its adreit à leurs chers malacles. Quand les dix Sours, leur
petito valse à la main, traverserent les sailes de l'inlimmerse pour gagner la rue, ées vieux brisquards, ranpes devant leurs bis, leur presserent la main. Plusieurs
d'entre eux pieur-soint. Longue la Sour Sainte-Angèlips tres pide, plus pâte que sa blanche cornette, passa
devant le devem des invalides. I'ex-chasseur à cheval
Brindeau, âgé de quatre-vingt-onze ans, celui-c' lui prit
ées mains avec effusien; il lui manifesta tous ses remercisients pour les lones soins qu'elle lui avait donnée
produit de longues aimés.

En apprenant que les Sours aliment être obligées de
pardir le commandant Koch, pensionnaire uepuis quarante ans des Inveldes, au profit desqués i avait abandonnées returité de 4000 francs, a donnarde a qui-cr immeliatement l'hôtel.

Le vieux brave est rentré dans sa famille.

A dater d'aujourd hui, des kiuques remplacent les
Sœure, comme infirmeres et comme lingères.

Le Fère Exupérien

Le Frère Exupérien Le Frère Exupérien

On sait que, dans les debbérations du Conseil supérieur de l'enstru ten poblique, un rôle important a pattre joné par le Frère Eugénieur d'avris quelques armées.

L'Homandé autonce que le Frère Eugénieu ne sera pas de como par M. Chanadie.

Troubles à Brest

Tangte, 16 jrin. — Le vapeur Brake, de la Compa nue allemanne O denhousg, a tan mudrage, à une heur « Mazagran. Le busenn est pervir; il y a douze noyés.

Un gendre du sultan criminel

ni nople, 16 jaton. — Kemel Eldim padha, gen-nitari, accusă d'avorr tentă d'empoisonnier sa tem-o condicinte a quinze ani de prison, apres que rece chit dei prozioner pari do rei, Le médicini ientari, în triume dans ce le affaire a ôté condam-

UN NOUVEAU SCANDALE

Comment le ministère de l'intérieur agit sur la societé civile du cercle d'Aix-les-Bains

La République Française raconte, avec docu

La République l'rançaise raconte, avec documents à l'appui, dans quelles circonstances se produisit, il y a dix-huit mois, la singulière intervention de M. Edgar Combes dans l'administration du cercle d'Aix-le-Bains.

Le 19 decembre 1902, M. Edgar Combes, en sa qualité de secrétaire général du ministère de l'interieur, adressait au profet de la Savoie une lettre dans laquelle il invitait ce functionnaire à appeler l'attention de l'assemblee générale sur l'attitude de M. Lajoue, président du conseil d'administration, « qui ne manque aueune occasion de faire ouvertement acte d'hostitié à l'administration républicaime ». Il ajoutait que, dans le cas où elle réélirait M. Lajoue, l'assemblee s'exposerait à provoquer la formeture du cercle. Le prééet fut quelque peu embarrassé pour donner satisfaction au déair de son cisc hiérarchique: M. Lajoue, président du conseil d'administration du Cercle d'Aix-les Bains, dont M. Edgar Combes exigeait le remplacement immédiat, n'était pas soumis à la réélection

Bains, dont M. Edgar Connos exigeat le remplace-ment immédiat, n'était pas sourmis à la réélection à l'assemblée du 28 décembre 1902. M. Edgar Combes ne se tint pas pour battu. Il auggéra l'idée de faire refuser le projet de budget par l'assemblée et, ainsi, de provoquer la démission du président. Le préfet charges le directeur des domaines d'exécuter ce plan à l'assemblée généra-

mais il écheua. Voici la lettre que le président Cercle adressa au représentant du préfet :

Moneteur,

Moneteur,

Pla vois domaint la parole, je croyais la dominer à l'Etast, simple actionnaire de notre Secieté, et non à M. le Profet, administrateur du département.

Le seconde doit, M. le Profet d'adhesse à nous dans des termes insolites en une assemblée coamé celle-ci constituant une rémaise d'actionnaires d'une Société crisé et ilibre, qui ne croit pas avoir jamels mérité de semilables procédes.

Après de langues explications de M. Lajoue, l'as semblée gén-rale se refusa à obtempérer aux som mations singulières de M. Edger Combes.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

MM. Edgar Combes et Lagrave devant la Commission d'enquête

M. Michel Lagrave débarque au Hâvre. — Son arrivée à Paris. — Vif incident à la Com-mission d'enquête. — La caisse du Bloc. — Aujourd'hui audition de MM. Chabert et Masouraud.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 16 juin. — En raison de la discussion sur la date de l'interpellation de M. Ferrette, qui venutt en séance publique, la commission d'ouquéte ne s'est réunie qu'à 2 houres 45. Eile a tout d'abord chargé trois de ses membres, MM. Arago, Bonnevay et Simonet, de se rendre auprès du produreur général pour lui demander de vouloir bien remettre à la commission les inventaires primitifs des dessiers apportés hier, les inventaires nouveaux portant, comme nous le disions, la date d'hier.

dave d'hier.

A la deminde de la commission, M. Trouillos ministre du commerce, va envoyer chercher M. Michel Lagravo, arrivé par la Lorraine, aujourd'hui à la gare à quatre houres et l'amènera aussitôt devant la commission.

a la garo a quarte house ou amission amenda amenda musicion vant la commission.

M. Georges Berry a déclaré à la commission qu'il conviendrait de convoquer M. Mascursud, président du Comité républicain du commerce et de l'industrie, pour le questionner sur les relations qu'entretonait M. Chabert avec ce Comité. On statuera sur cetto proposition après le dé-ouillement des dossiers.

pouillement des dossiers.

M le président dépose sur le bureau l'envalop-pe cachetée renise par M. Millerand et contenant la lettre qui lui a été adnessée par M. Michel La-

Incident. — Les communications à la presse

M. Rabier s'indigne de ce qu'au début de la sé-nce de la Chambre, M. Ferrette s'est appuyé, oour demander la discussion immédiate de l'inter-sellation, sur les témoignages recueillis hier par la Commission, d'où il résulterait qu'une association dété formée entre MM. Chabert, Michel Lagravet Mascuraud pour la vente de croix de la Légion

Le président declare que rien de semblable, er

Le président declare que rien de semblable, en effet, n'a été dit. « Nous ne poursuivons ici qu'un but de justice et nou un but politique. »

M. Marcel Sembat propose que le président proteste à la tribune, à la fin de la séance, s'it résulte de ces parcles, que M. Ferrette, au lieu d'exprimer simplement une opinion personnelle, s'est appuyé sur les procès-verbaux de la Commission.

La Commission ajourne sa décision jusqu'à ce que le président ait pris connaissance de a stéme graphie des paoles de M. Ferrette et, sur l'observation du président que de parcils incidents seraint évités par la publication d'un compteneadu oficiel qui scrait communiqué d'heure en heure à la presse, elle décide de prendre l'engagement d'heuneur de ne faire aucune communication à la presse et dechors du procès-verbal.

Protestation de M. Ferrette

M. Ferretie vient d'ailleurs d'adresser à M. Flandin, président de la Commission, une lettre, dont voici le principal passage:

Je m'étonne que vous m'infligiez um blâme en cette forme et d'anc tembre qu'avant de communiquer à la presse votre impression sur les paroles que j'avais pronouées dans la scince de la Chambre, vous auriez pu intervenir d'un me, au délatt que j'avais soulevé et faire, si vous le voullez, toutes réverves sur les conclusions toutes personnelles que j'avais triées des déclarations des témoins que vous avez entendis.

Je me réserve, au cas où vous ne feriez pas à la tribune l'intérvention que vous avez autonivée de m'expliquer moi même au debut de la seance de démain sur le blâme qu'il vous a plu de m'edresser par la voie des journaux.

Les dépositions

Les dépositions

M. LE PRÉSIDENT. — La déposition du Père Rey est casez grave pour que la Commission éconsidère sa comparation comme necessire. (Assentiment.)

M. Lemaigne continue la lecture des dépositions. Un rédactour du journal le Solcié, M. Cornigion, envoyé à Grenoble, dit qu'il n'a fait que reproduir le secharations du Père Rey et de M. de Mandat Grancey. Une personne qui a pris le nom de M. de la Porte a fait la preposition qui a été racontée dans le journal. Les Pères Chartreux se sont défiés d'une démarche aussi louche. Le déposant dit qu'il ne peut affirmer que cet individu était un éuissaire, du gouvernement. Il pouvait être un agent secret des adversaires des Chartreux. M. de Mandat-Grancey dépose également qu'il ne connaît pas cet inventaires

Les inventaires

M. Rudelle rend compte de sa mission auprès du recureur de la République, M. le Procureur a pondu qu'aucun inventaire na vait été dressé an-crieurement au 15 juin. L'usage du Prequet, a-t-il

dit, est de ne côter et inventgrier que les dotsiers qui doivent être communiqués conformément nux articles 89 et 60 du décrat de 181. L'inventaire a été dressé le 16 juin à cauce du dé-placement du dossier. M. le Procureur de la Répu-blique a ajouté qu'il n'a communiqué officieure-ment les dossiers à personne, seuf au procuteur gé-néral. Comparation de M. Edgar Combes

Comparation de M. Edgar Combes

A 4 heures 25, M. Edgar Combes est introduit.

Il prête aerment et dépose:

Je reçus, dit-il, en décembre 1902, la visite de M.

Michel Lagrave avec leque je suise en relations depuis
1895, M. Lagrave me dit être chargé d'une communica-

tion désagréable qui était la euivante: « Les Chartreux sont disposés pour obtenir l'autorisation à remettre entre les mains du président du Coreeil une somme dau mons deux milions deux de le gouvernement fera l'usage qu'il voudra. ». Je ne leux et répondis: « Il est heueux que octé commembiation n'ait pas été faite au président du Conseil, La personne qui l'auvait faite serait entrée par la porte, mais elle serait sortie par la fenêtre. »

president du Comesi. La personne qui faurait faite serait entrée par la porte, mais elle serait sortie par la
fenète. »

M. Mègar Combes dit qu'il ne s'occupe pas de
la question des congrégations. Quand l'article de
M Besson parut, il fut extrémement surpris et demanda au Président du Conseil la permission de déposer une plainte en escroquerie.

La plainte en escroquerie.

La plainte en escroquerie.

La plainte en escroquerie.

M. Edgar Combes raconte que M. Baragnon lui
proposa par téléphore, de lui amener M. Besson et
qu'il refusa. M. Abric, du Matin, a été témoin du
fait.

Répondant à une question de M. Bonnevay, M.
Edgar Combes dit que la conversation avec M. Michel Lagrave a été très brève. Il ne s'agissait pas
d'une tentatire de corruption, mais d'une commuuication d'un fonctionnaire à un autre fonctionnaire as trouvant plus près du gouvernement.

Répondant à d'autres questions de M. Bonnevay,
M. Edgar Combes dit que M. Baragnon stait bien
reen au ministère et devait plutôt avoir des raisons
d'être sympathique au gouvernement et il déolare
qu'il était au costrant de la démarche faite par M.
Millerand auprès du Président du Conseil pour que
le nom de M. Ohnsbert ne fit pas publié. Enfin, it
ajoute qu'il n's lui-même connu ce nom que ces
jours derniers.

M. Syanar, — Est là votre connaissance que M. Demagny ait laissé en trèsor secret et savez-vous qu'elle en
magny ait laissé en trèsor secret et savez-vous qu'elle en

le nom de M. Obabert ne fût pas publié. Enfin, it ajoute qu'il n'a lui-même connu ce nom que ces jours derniers.

M. Syman. Est-îl à votre commaissance que M. Dermagny at laissé un trésor secrée et savez-vous qu'elle on est la source?

M. Escasa Comass. — M. Dernagny m'a simplement rerdu compte au moment où il me puscait le cervice que les fonds escrete étasent indaces, mais il ne ma parie d'aucume autre cepte de cuise: à côté.

Répondant à M. Deribéré Desgardes, M. Edgar Combes dit qu'il a pensé que la démarche de M. Michel Lagrave était indélicate et qu'elle avait un caractère outrageant.

M. Geomes Bancm. — M. Edgard Combes at-îl continue oes relations avec M. Michel Lagrave?

M. Encapo Comass. — Jai ou l'occasion de le revoir depuis, mais nous n'avons plus abordé ce sujet.

Répondant à M. Paul Beauregard, M. Edgar Combes dit qu'il n'a pu dejeser une plainte en escroquerie à l'occasion de lincident Besson, parce qu'il y avait escroquerie ou cétriment des Chartreux au moyen du nom du secrétaire général. Il pense que M. Besson ne voudra pas dépeser devant la commission parce quil a déclaré qu'il refusait de parlet ailleurs qu'en Cour dessies.

Répondant à d'autres questions, M. Edgar Combes déclare qu'il n'a jamais eu aucun relation d'amité avec M. Verroort, mais seulement des relations de secrétaire général à journaliste, qu'il pense que M. Michel Lagrave ne lui a fait la communication en question qu'à son corps défendant et qu'il set fui faire, qu'il un a fait la communication comme importante, délicate, et imprudente, qu'il lui affait qu'il a censidre costa déposition devant le juge tl'instruction et qu'il n'avait pas à reshercher autre chose, du moment que M. Millerand, dans un intérêt politique supérieur, demandait que le nom de l'intermédiaire ne fut pas pubilé.

M. Edgar Combes se retire. M. Michel Lagrave

Déposition de M. Lagrave

Déposition de M. Lagrave
M. Edgar Combes se retire, M. Michel Lagrave
est introduit. Il prête extrement et M. le Président
lui rappolle qu'il est délié du secret professionnel.
Il depose qu'il a reçu la visite d'une personne qu'il
considère comme sérieuse qui, faisant allusion à
l'affaire des Chartreux, lui fit comprendre qu'on
pourrait obtenir 2 millions de ceux-ci.

M. MICHEL Laguary. — Jai cru divoir porter ce re seignement à la connaissance du gouvernement et j'ai trouver men ancien collegue, M. Eigard Combes, à je ravondais l'affaire. Dans mon esprit, il n'y avait p d'uns la demarche de M. Chabert traon d'une terrazive correction, mais j'ai persé que l'uffisire devait être pa tée au ministère de l'intérieur.

correction, mais j'ai pensé que l'uffrire devait être portee au ministère de l'intérieur.

Diverses questions cont posées par des membres de la Commission à M. Michel Lagrave au sujet du versement de 100.000 francs fait par M. Chabort au Comité républicain du commerce et de l'industrie.

M. Michel Lagrave répond qu'il n a fuit qu'orienter vers ce Comité les industriels désireux de soutenir le gouvernement dans les élections.

M. Michel Lagrave se retire à 7 h, 40.

Au sujet des paroles prononcées en séance publique par M. Pérrette, la Commission, après avoir pris connaissance du texte définitif de la sténographie, déclare qu'il n'y a lieu de sa part, à aucurantervention.

Intervention.

La scance est levée à 8 heures. Scance demain à 2 heures pour l'audition de MM. Chabert et Mas

Au ministère de l'intérieur

Paris, 16 juin. — MM. Combes père et fils sont restes ce matin longtemps en cenversation, raconte la Presse Associée. Ils out fait appeler par téléphone deux membres ministèriels de la Commission d'enquête avec lesquels ils se sont entretenus. M. Edgar Combes paraissait très affecté.

M. Besson Grenoble, 16 juin. — M. Besson a déclaré n'avoir encore reçu de la Commission d'enquête aucune ecnvocation et n'avoir, par conséquent, rien à faire à Paris, en ce moment.

Une proposition de M. F. Faure

Une proposition de M. F. Faure

Paris, 16 juin. — On raconte dans le Salon de la

Paix, que M. Firmin Faure aurait l'intention de

déposer une proposition de resolution invitant le

gouvernement à suspendre M. Edgar Combes de

acs fonctions de secrétaire général et M. Lagrave

de ses fonctions de commissaire général à l'Expo
sition de Saint-Louis, júsqu'après la fin des tra
vaux de la Commission d'enquête.

Bruit de révélations

On dit dans plusieurs groupes que la Commission d'enquête recevra très prochainement une déposi-tion qui jettera un jour nouveau sur les scandales

tion qui recetta de di jour.
Cette déposition mettrait en évidence un personnage dont l'initiale C... ne cacherait pas M. Chabert, déjà abrûlé.» Il s'agirait d'une autre personnalité importante, et qui provoquerait une véritable stupéfaction.

L'ARRIVÉE DE M. MICHEL LAGRAVE

Au Hayre .- Premières déclarations

Au mayro.— Fremieros declarations
Le Havre, 16 juin. — M. Michel Lagrave vient
de debarquer au Havre, du steamer la Lorraine.
Sur le remorqueur Titun, qui était allé au-devant
de la Lorraine, avaient pris place de nombreux journalistes qui l'ont interviewé.

nalistes qui l'ont interviewé.

M. Lagrave a patu très surpris de ce qu'on lui
a appris concernant l'interpellation de vendredi der-nier au sujet des Chartreux. Il avait quitté New-Work la veille de cette interpellation.

Il s'est prêté de bonne grâce aux interviews, dit le Temps, mais il n'e rien dit qui ne fût déjà conne.

Il a paraphrasé sa déposition devant M. de Valles, précisant bien ce point qu'il avait reçu ume communication qui n'était pas une offire ferne; que son dévoir strait de fon-téremaire était de sommoniquer ce qu'il avait enterdu au serrétaire général du mimetre de l'Intérieur. Car il n'avait tai personnellement ni à l'accepter, ni à la rejoter. a La réponse de M. Elégard Combee a montré son absolve honnéteté, dià-il, puisqu'il a repousé du pied cette proposition.

Au sujet de M. Chablert, M. Lagrave a dit qu'il l'avait connu parce que, par es profession, il était en relations avec se ministère du Commerce, dont il était aiers chef de cabiret.

M. Lagrave a repris immédiatement le train transtlantique partant à 1 h. 15

M. Lagrave a repris immédiatement le train transtlantique partant à 1 h. 15 pour rentrer à Pa-

A Paris. - Curiouse escorte

A Paris. — Curiouse escorte

Paris, 16 juin. — M. Michel Lagrave est arrivă
au Palais-Bourbon à 4 heures 30.

Une voiture l'attendait à la gare Saint-Lazare
où un secrétaire de M. Trouillet avait été envoyé
avec mission de conduire M. Lagrave à la Chambre.
M. Lagrave a pénétré dans l'enceinte législative
par la porte de la rue de Bourgogné. En même
temps que lui entraient M. Lépine, préfet de police,
et M. Cavard, directeur de la Streté générale.
On a beaucoup plaisanté sur l'escorte policière
donnée à M. Lagrave à sa descente du train. L'escorte n'a fait, du reste, que toucher au Palais-Bourbon, d'où M. Lépine est parti presqu'aussitôt après.
M. Lagrave va être entendu par la Commission d'enquête.

L'inutile précaution

L'inutile précaution

Paris, 16 juin. — Le fait que M. Trouillot a promis et a fait ament directement de la gare au Palais-Bourbon M. Michel Lagrave, a excité l'hilarité générale.

Evidenmment, M. Trouillot voulait établir par une démarche publique qu'il s'abstenait de parler à son aubordonné avant sa déposition devant la Commission d'enquête afin de paraître n'exercer aucune pression sur lui. On se semande, dans ce cas, ce que pouvait bien faire, auprès de M. Lagrave, le fonctionnaire du Ministère du commerce envoyé à sa rencontre à la gare Saint-Lazare. Miasi il y a mieux. On dit couramment qu'un membre du Comité Mascuraud. — ce serait, dit-on, un M. Lévy, — se serait rendu au Havre où il aurait pu à ioisir voir, dès ce matin, M. Lagrave

La lettre de M. Lagrave

On avait dit hier que M. Millerand avait reçu de M. Lagrave une lettre faisant suite à la dépêche où il lui révélait le nom de l'intermédiaire. M. Millerand n'a pas voulu communiquer cette lettre avant que M. Lagrave fût arrivé. Elle a été communiquée

lerand n'a pas voulu communiquer cette lettre avant que M. Lagrave fut arrivé. Ele a été communiquée arjourd'hui à la Commission d'enquête. En voici le passage principal:

Par ce meme courrier, j'envoie à M. Edgard Combea une lettre dans laquelé je lui exprime note étonnement et mon profond regret que le gouvernement hait pair cu devoir me manitenir l'autorisation qui m'avait été donnée par le président du Conseil en personne dams son cabinet de see pas diruiguer le nom du personnegemis en casitée. Je lui ai respelé que c'était à cette condition expresse que j'avais comenti à déposer.

Je bai ai det en outre, combien il évait dangereux de metire en cause M. C... qui pouvait, en vaison de haits aines a simple que gouvernement de la République du'hi s'étaient passeis. C'est-àdire trasses d'était à la qualité du'il importapine du control de l'Intérieur M. C... ne m'avait jamais déclaré qu'il s'était change par qui que ce soit d'engager des negociations. M. C... était borné à une conversation que par devoir et comme ami personné j'avais rapportée à M. Edgar Combes n'avait nillement pour but, même dans l'esprit de ce dermer, de mettre en cause M. C..., mais bien de donner au juge d'instruction une preuve morale de sen-timents du secrétaire général du ministère de l'Intérieur sur la question.

LA CATASTROPHE DE NEW-YORK

L'incendie du vapeur le « Général Slocum ». La cause, — Effroyable panique. — Scènes d'horreur. — 1.000 victimes.

New-York, 16 juin. — Nous avons parlé hier de l'incendie du vapeur Général Slovum, près du point appelé la Porte-d'Enfer, sur l'East-River; voici de nouveaux détails sur cette épourantable catastrophe:

Un navire d'excursion, le steamer à trois ponts

Un navire d'excursion, le steamer à trois ponts Général-Slocum, ayant à bord seize cents person-nes, notamment les clèves de l'école du dimanche de l'Eglise luthérienne allemande, de Saint-Marc, remontait la rivière dans la direction de Longust-Giove, lieu d'excursion situé sur le Long Island Senvel.

Sound.

Une foule joyeuse emplissait les trois ponts; des erchestres jouaiont; des drapeaux claquaient au

ent... Le steamer arrive ainsi en face de Sunken-Mea-Le steamer arrive ainsi en face de Sunken-Mea-dows; là, un incendie éclate à l'avant, dans la cui-sine où s'est euflammée de la graisse bouillante. Le personnel lutte de son mieux contre le fiéau. Vains efforts. La plupart des femmes et des enfants so brouvent à l'arrière et ne se doutent encore d'au-

Sudain, une trombe de feu envahit tout le na-vire et dans un endroit où il est impossible de met-tre les embarcations à la mer : le Hell-Gate, la Por-te de l'Enfer, où la rivière est reservée entre deux

Le Général-Nocum no pouvait donc pas tourner pour gagner le rivace, et le capitaine ne put que continuer sa route à toute vitesse, vers North Bro-ther Island. Tautes des fataiités semblent conjurées contre les infortunés excursionnistes : un vent frais du sud pouses avec une violence terrible; les flammes à l'arrière. En moins de «rois minutes, les trois ponts sont embrasés.

On juge de l'effroyable panique... Les ferames et les enfants se sont oramponnés aux bastingages, au-desus du brasier. Mais, pressés, bousculés, its ne peuvent s'y mainteuir, et ce sont des grappes humnines qui tombent dans la rivière, écrasées pour

au-dessus du brasier. Mais, presses, bousculés, ils ne peuvent s'y mainteuir, et ce sont des grappes humaines qui tombent dans la rivière, écrasées pour la plupart.. Et le courant, extrêmement violent, entraîne et broie contre les rochers, ou submerge sous est remous ceux qui sont encore vivanta. L'affolement eet indescriptible. Des mères jettent leurs enfants à l'eau, dans l'espoir qu'ils seront sauvés... A l'intérieur du steamer, des centaines de personnes se tordont dans les fiammes. Aux appels lugubres de la sirène, de nombreusce embarcations se sont portées au secours des victimes. Mais elles n'en sauvent que pou.

Le capitaine, après avoir vu fonctionner l'équips d'incendie et donné l'ordre de faire échouer le navire, regagna son poete sur la passerelle. Tout brûlait açus ses pieds. De même, l'ingénieur, eavironré de flammes, ne quitta pas la chambre des machines, et les pilotes firent vajllamment leur devoir. Au moment où il échous, le navire n'était plus très loin du rivage; aussi beaucoup de passagers périrent au moment où lur apparaissant le sa-lut, soit dans les flammes, soit dans les nuce du steamer.

Il faut aiguter que beaucoup des excursionnes.

ateamer.

Il faut ajouter que beaucoup des excursionnistes sauvés ne survivront certainement pas à leurs blesse